

ARRÊTÉ N°66/2026
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE

La Maire de Corcoué-sur-Logne

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 2020_03_22 du 12 mars 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 116 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{ER} Octobre 2023,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 10 mars 2026, 1 agents promouvable, dont 1 femme,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement de grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, établi au titre de l'année 2026 le fonctionnaire suivant :

Nom et Prénom	Situation actuelle : grade, échelon, ancienneté (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à compter du
1. HOORELBEKE Eugénie	7ème échelon 06/11/2023 sans ancienneté Lauréat de l'examen professionnel le 05/06/2025	15/06/2026

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique de Loire Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait à Corcoué-sur-Logne

Le 19 mai 2026

La Maire,

Émilie BAHOLET



La Maire,

♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

♦ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le22/05/2026...

Signature de l'intéressé(e) :